### ODUCTEURS lontréal

37 %c la livre. 37 %c la livre. 36 %c la livre. 35 %c la livre. Coloré:-

22½c la livre. 21½c la livre. 20½c la livre.

\$13.00 à \$14.00 la tonne \$12.00 à \$13.00 la tonne

41c la douzaine
37c la douzaine
33c la douzaine ..... 27c la douzaine

80c par 80 lbs
85c
60c à 65c
60c à 65c
65c à 70c

### ailles à Vendre

IE.—Cochets reproducteurs Leghorn rang, nés le 12 mars 1928, provenant ses pondeuses de 200 ceus et plus., J.-A. Sabourin, St-Rémi, P. 24.—7fs x 05

E.—Poulettes et cochets Rhode Island ents sujets provenant de poules sélec-id trappe. S'adresser à Ferme Avicele srochers, St-Etienne, Cté Lévis. 29—P05—31G

ACHETER.—200 poulettes Leghorn brunes, nées le plus tard su mois de outes le même âge. S'adresser à Mass uriers, Masson, Cté Papineau, P. Q.

nment prévenir 'essaimage!

surait autrefois l'habileté de 17 par le nombre d'essaims qu'il son rucher; aujourd'hui c'est la 18 ndu miel qui est la mesure du l'essaimage naturel est la métheyée par les abeilles pour se multiss comme cet essaimage se proti la récolte principale de miel 18 nd et et te récolte, il réduit de la production du rucher. Il est à craindre également que l'on les abeilles avec les essaims qui t au loin. Après qu'une colonie premiers préparatifs d'essaimage, ières sont généralement moins et lorsque l'essaim sort, elles mtièrement de travailler, car ce ouvrières de la colonie qui forouvrières de la colonie qui for-saim. Si le nectar rentre en quanouvrieres de la consequencia saim. Si le nectar rentre en quanix à vingt livres par jour au mol'essaimage, on voit sans peine e perte de temps de la part des aura un fort mauvais effet sur la de la récolte rentrée. Comme la di sort l'essaim est privée de ses s, elle ne peut plus rentrer une e miel. Si l'apiculteur a la chance rer l'essaim et de le rendre à la l'où il est sorti, la perte de miel s aussi forte que lorsque l'essaim nehé sur un nouveau support; temps perdu par les abeilles à se pour l'essaimage et à essaimer te autant de miel perdu.

"usement, les abeilles qui se prépaessaimer avertissent bien claire-apiculteur. Il suffit de faire un men tous les neuf ou dix jours venir l'essaimage. Dans la majocas, les abeilles abandonnent leurs tifs lorsqu'on leur donne suffisam-

tifs lorsqu'on leur donne suffisame place pour emmagasiner le sur-nectar ou que l'on donne plus de la reine dans la chambre à couvain. age et la ventilation pendant la a plus chaude de l'été aident égale-réduire cette tendance. Pour ces qui persistent à essaimer, on les arrêter en enlevant la reine ou rant la reine du couvain. Pour renseignements sur ce point, s'adros-Service de l'Apiculture, Ferme sentale centrale, Ottawa, pour ler le bulletin No. 33.

C. B. GOODERHAM,

Apiculteur du Dominion,

## LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Charles-F. Letarte avocat du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 10 Seuls le 3 abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné: 20 Les questions doivent être adressées directement au Bulletin: 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats: 40 Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

LE BULLETIN DE LA FERME

timons qu'il a ajoutés, de se faire remettre le prix de ses accessoires. En vertu du Code eivil (article 480) èt maître de la voiture peut conserver la possession des accessoires qui y ont été ajoutés en en payant le prix.

CHEMIN NOUVEAU.—(Réponse à L. K.).—Q. Une corporation municipale a-t-elle le droit de décréter l'ouverture d'un chemin nouveaux au but public d'au moins 26 pieds dans un village, attendu qu'il faudra exproprier un jardin clos et que le propriétaire s'y refuse. Il est bien entendu qu'il n'y a porsonne enclavé et que ce chemin est réclamé que par un certain groupe qui le prétend utile comme chemin de traverse?

R. Il semble que les corporations municipales n'ont pas le droit de passer un chemin public à n'un type sans le consentement par écrit du propriétaire. Dans ce cas l'exproprisation n'est pas permise s'il s'agit d'une corporation de comté ou de campagne à moins que le chemin ne soit tracé à une distance de 400 pieds de la maison hàbitée par le propriétaire ou l'occupant Dans le cas qui nous est soumis d'après l'opinion d'un juge de la Cour de magistrat opinion que nous ne partageons pas cependant, les propriétaires n'arraient le droit de réclamer contre le procès-verbal ou le règlement of the reclamer contre le procès-verbal ou le règlement régulièrement adopté.

A PROPOS DE VENTE.—(Réponse à F. M. M.).—Q. Il y a environ un an j'ai vendu un plicieule de un incient de un contre de un lierche de un man f'ai vendu un na f'ai vendu un par le revenue de la prise au temps fixé dans le Code de procédure civiles pour attaquer le règlement régulièrement.

were a superior de rencontrer ses paiements Jau du list reprodue la terre et al ir remburser envivos \$600.00. Le courtier qui avait transigé la vente m'a alors offert des débentures pour courtie différence entre le prix requ et la somme comptant que l'acheteur devait me payer. J'ai rétusé coidementres. Suis-je obligé de payer la commission? En second lieu un avocat qui uz comparu pour moi en cette 'cause réclame le paiement de ses honoraires soit le montant de \$40.00. Suis-je temu de payer cette somme avant que le jugement espit rendu?

R. Nous sommes d'opinion que le contrat faisant la loi des parties les termes du contrat sont dans la loi des parties les termes du contrat sont dans la comparu pour les estimats qu'il a consenti avec le courtier sai isemble que le rendre au courtier car il semble de le courtier sai isemble de le courtier sai semble de le courtier sai isemble de le courtier sai isemble de le courtier au inférieur à celle fixée dans le courtier sai semble que le courtier sai semble de courtier avant que la convention lui était qu'il a consenti avec le conditions n'étaient pas telle que le courtier avant que la convention lui était que le courtier avant que la convention lui était que le contrat était versé lors de la signature cette cavité ou ce ercas se deferior qu'in promission de la tare exte cavité au cette ca

# Rafraîchissant après les sports extérieurs

Quand vous revenez de jouer au golf, au tennis ou à quelqu'autres sports extérieurs avec des yeux qui sont fatigués et irrités, appliquez quelques gouttes de l'inoffensive Murine. Elle soulage instand'agir ainsi?

DROITS DU PROPRIETAIRE.—(Réponse à A. T.).—Q. Ai-je le droit de me construire un garage et de le placer près du chemin à l'égard de la porte du terrain là où je réside? Ai-je le droit d'agir ainsi? tanément la sensation de fatigue et enlève toutes les particules irritantes. Provision R. A moins qu'il n'y ait des règlements municipaux au contraire tout individu a le droit de construire à l'endroit où il le veut sur son terrain. pour un mois de cette lotion depuis si longtemps éprouvée ne coûte que 60 sous. Essayez-la.



A PROPOS DE TIMONS.—(Réponse à R. T.).

Q. Un individu a acheté une voiture et ne l'a pas payée. Le maître de la voiture est venu la chercher et il a emporté avec cette voiture, et cela malgré la défense de l'acheteur les timons que ce dernier y avait ajouté. L'acheteur peut-il réclamer à ce sujet.

R. Il nous semble très clair que l'acheteur a le dresit à défaut par le demandeur de lui remettre les rities timons qu'il a ajoutés, de se faire remettre le prix de ces accessoires. En vertu du Code civil (article 430) le maître de la voiture peut conserver la possession des accessoires qui y ont été ajoutés en en payant le prix.

Comparu dans la cause pour notre correspondant il peut exiger des déboursés pour continuer la cause suit exiger des déboursés pour continuer la cause pour continuer

BILLET PROMISSOIRE.—(Réponse à A. T.)—Q. J'ai fait un billet promissoire à demande en novembre 1922. J'ai pay é les intérêts des acomptes sur ce billet dans l'intervalle. Le billet est-il encore valide?

R. La règle générale d'un billet promissoire se prescrit par 5 ans de la date de son échéance. Cependant lorsque avant l'échéance du billet le débiteur a donné des acomptes qui sont constatés par son propre écrit la prescription se trouve interrompue et ne se trouve qu'à partir du dernier acompte payé.

Gens de la campagne et du district FAITES **IMPRIMER** - AU -SOLEIL

Nos prix sent bas!

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN

#### SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions

catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes-factures--etc,

### LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

CHEMIN PUBLIC.—(Réponse à A. M. M.).—
Q. Al-je le droit de redresser un chemin dont je
dris une partie bien qu'il soit construit suivant les
devis du gouvernement?

nécessaire d'avoir un tel permis lorsqu'il s'agit
d'élèvage de ses propres animaux. Nous n'avons
pas rapporté cela lors de la consultation précédente.

R. Il semble que notre correspondant n'a pas le droit de modifier les devis et qu'il doit accomplir son travail suivant les ordres donnés. Il peut tout de même faire remarque aux personnes qui ont la surveillance des travaux.

LONGUEUR DU CHEMIN.—(Réponse à A. C.)—Q. Une municipalité a-t-elle le droit pour un tot de 6 acres de donner au propriétaire 8 acres de chemin lorsqu'il est impossible de suivre le trécarré?

RESPONSABILITÉ DE DOMMACES.—(Réponse à O. R.).—Q. Entre mon voisin et moi se trouve ane cléture dont l'al construit une partie et qui se trouve en bon état. L'autre partie qui appartient à mon voisin est pratiquement multe et l'ai fait avertir ce voisin par l'inspecteur agraire des chances de mon succès. Advenant que mes animaux passeraient chez mon voisin ou ailleurs par la cléture de ce dernier, serais-je responsable des dommages?

par la clôture de ce dernier, serais-je responsable des domages?

R. Il n'y a pas de doute pour nous que notre correspondant ne pourrait être tenu responsable des domages si ses animaux passaient chez le voisin dont la clôture est en mauvais état. Il est évident que toute personne négligente ne peut invoquer sa propre négligence et que si elle subit des domages elle est tenue de les souffrir. Cependant nous croyons que notre correspondant flevait bien faire appliquer la loi telle que le Code municipal le veut. Il n'y a pas de doute que l'inspecteur agraire à la suite de la réquisition écrite ou verbale de notre correspondant peut ordonner la construction ou la réparation de la clôture de ligne et que si les travaux ne sont pas exécutés dans les d'aisse suite des travaux ne sont pas exécutés adans les d'aisse suite personne à faire faire l'ouvrage dont le coût autre personne à faire faire l'ouvrage dont le coût autre personne à faire faire l'ouvrage dont le coût doit être donné avant le ler jour du mois de février précédant la date ou les travaux doivent être exécutés.

R. Nous conseillons à notre correspondant dans les circonstances de subir un examen médical autant que possible au rayon X avant d'établir si l'incapacité dont il souffre à cet endroit sera permanente de us ielle ne durera que temporairement. S'il y a incapacité permanente notre correspondant pourra réclamer pour un degré d'incapacité dont il souffrira dans l'avenir et il aura alors droit à un capital proportionnel. Sil'incapacité est temporaire seulement notre correspondant peut de nouveau réclamer, à la compagnie la moitié de son sainre jusqu'au moment ou cette incapacité temporaire disparattra.

CONSTRUCTION DE CHEMIN.—(Réponse à A.M.).—Q. Les intéressés, à la construction d'un chemin public qui passe le long de ma propriété ont-ils le droit de placet des pierres sur mon trerain et de les y laisser sans ma permission? Puis-je obliger ces personnes à enlever ces pierres?

R. Tout propriétaire est maître chez lui et sant les exceptions portées dans la loi il ne semble pas que même une corporation municipale ait le droit d'entere sur une propriétaire. No.: d'entere sur une propriétaire straint pour y placer d'entere sur une propriétaire d'autrui pour y placer des maîtriaux et de les y laisser en permanence sans la permission du propriétaire. Si on ne se conforme pas à l'avis de notre correspondant d'enlever les matériaux, il peut y avoir un recours en dommages.

Droit Municipal DESY, BOYER & BOUSQUET Edifice THEMIS
10, rue St-Jacques
Tél: Harbour \*0103
Montréal



enards noirs argentés enregistrés, de très AGENTS DEMANDÉS

Ferivez pour détails à

C.-E. BOUCHARD



REPRISE D'UN OBJET VENDU.—(Réponse à C. D.).—Q. J'ai vendu quatre vaches à un individu en 1926 et j'ai obtem en paiement un billet promissoire échu en 1927. J'ai retiré à peu près la moitié du prix de vente mais l'acheteur refuse ou néglige de me payer le reste. Puis-je aller chercher mes animaux? Comment dois-je procéder pour obtenir paiement?

R. Le vendeur n'a pas le droit d'aller chercher les objets vendus surtout après deux ans environ sans qu'il possède unécritoù il s'estréservé ce droit, c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des consissions pour la reconstruction du mur de revêtement à Saint-Grégore-de-Montmorency, e comté de Québec, P. Q. lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enve-c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des Direction du mur de revêtement saint-Grégore-de-Montmorency et porter sur leur enve-c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des Direction du mur de revêtement saint-Grégore-de-Montmorency et porter sur leur enve-c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des Travaux publics recevra jus-qu'à midi (heure avancée), le mardi 31 suillet 1928, des soumissions pour la reconstruction du mur de revêtement à Saint-Grégore-de-Montmorency et porter sur leur enve-c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des Travaux publics recevra jus-qu'à midi (heure avancée), le mardi 31 suillet 1928, des soumissions pour la reconstruction du mur de revêtement à Saint-Grégore-de-Montmorency et porter sur leur enve-c'est-à-dire où il a déclaré rester propriétaire des Travaux publics recevra jus-qu'à midi (heure avancée), le mardi 31 suillet 1928, des soumissions pour la reconstruction du mur de revêtement saint-Grégore-de-Montmorence pour être des Travaux publics recevra jus-qu'à midi (heure avancée), le mardi 31 suillet 1928, des soumissions pour la reconstruction du mur de revêtement saint-Grégore-de-Montmorence pour du midi deux de duébec, P. Q. lesquelles soumissions devront être cachetées, adversées à us sousigné,

de prendre une action contre son débiteur et de saisir les vaches qui ont fait objet de la vente.

ACCIDENT DE TRAVAIL.— (Réponse à O. C.)—Q. Je travaille pour une compagnie et je me suis fait casser un bras. Pendant un certain temps la compagnie m'a payé la moitifé de mes gages mais la compagnie m'a payé la moitifé de mes gages mais a cessé deguis et je ne suis pas encore en mesure de me servir de ce bras pour travailler. Que dois-je de me servir de ce bras pour travailler. Que dois-je (faire?

R. Nous conseillons à notre correspondant dans les circonstances de subir un examen médical autant que possible au rayon X avant d'établir si l'ineapa etté dont il souffre à cet endroit sera permanente de soument de source de source de montrare que possible au rayon X avant d'établir si l'ineapa etté dont il souffre à cet endroit sera permanente des constances de subir un examen médical autant que possible au rayon X avant d'établir si l'ineapa etté dont il souffre à cet endroit sera permanente de source de so

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chêque de banque accepté, pour la somme de \$10.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chêque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

8: E. O'BRIEN Secrétaire